



Communiqué de presse

Paris, le 13 juillet 2006.

***TESFRAN lance son introduction en bourse
(Visa 06-261 en date du 12 juillet 2006)***

Prix de l'offre : 20 € par action

Lors de sa réunion du 11 juillet 2006, le Conseil d'administration de Tesfran a décidé de poursuivre le lancement du processus d'introduction en bourse de la société sur l'*Eurolist by Euronext* (Compartiment B).

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a apposé le visa n° 06-261 en date du 12 juillet 2006 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions Tesfran, composé d'une note d'opération en date du 12 juillet et d'un document de base enregistré le 5 juillet 2006 sous le numéro I.06-115.

L'offre porte sur un nombre maximum de 3 852 500 actions nouvelles (en ce compris les actions susceptibles d'être émises en cas d'exercice de l'option de sur-allocation consentie à Société Générale, soit 15% de l'offre initiale) comprenant :

- une offre à prix ferme auprès du public en France ; et
- un placement global auprès d'investisseurs institutionnels, en France et à l'étranger ;

L'offre sera ouverte à compter du 13 juillet 2006 et sera clôturée le 24 juillet à 17 heures pour l'offre à prix ferme et le 25 juillet à 12 heures pour le placement global. Les négociations sur l'*Eurolist by Euronext* (compartiment B) devraient débuter le 26 juillet 2006.

Société Générale Corporate & Investment Banking, agit en tant que seul Teneur de Livre.

Les caractéristiques de l'opération sont décrites plus en détails ci-après.

A propos de TESFRAN

TESFRAN, filiale française de Testa et appartenant au groupe espagnol Sacyr Vallehermoso, est une société foncière qui a vocation à investir, détenir, exploiter, gérer en France, dans l'immobilier tertiaire, principalement des bureaux en Ile-de-France et dans une moindre mesure dans les grandes villes de province. La Société ne s'interdit pas d'examiner toute opportunité dans le domaine de l'hôtellerie et des centres commerciaux.

A la suite de l'admission de ses actions sur le marché *Eurolist* d'Euronext, TESFRAN entend opter pour le régime fiscal SIIC.

TESFRAN se fixe comme objectif d'atteindre une valeur du portefeuille immobilier comprise entre 1 milliard d'euros et 1,5 milliard d'euros, d'ici le courant de l'année 2008, en fonction des opportunités d'investissements qui se seront présentées.

A la date de visa du prospectus, TESFRAN est propriétaire depuis le 30 mars 2006 de la Tour Adria située à Paris-La Défense, intégralement louée et occupée par le groupe Technip au travers d'un bail ferme d'une durée

Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon et en Australie

expirant le 27 février 2015 et dont la valeur d'expertise a été estimée par l'expert indépendant CB Richard Ellis au 18 avril 2006 à 600 millions d'euros (droits de mutation et frais inclus).

Principales caractéristiques de l'opération

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Le présent résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les actions de Tesfran doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus par l'investisseur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile est attribuée aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, et en ont demandé la notification, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

1. DESCRIPTION DE L'OFFRE

Tesfran ("Tesfran" ou la "Société") a demandé l'admission aux négociations sur l'*Eurolist by Euronext*TM des 30 000 000 actions existantes, ainsi que de 3 350 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre et d'un maximum de 502 500 actions nouvelles supplémentaires pouvant être émises dans le cadre de l'exercice de l'Option de Surallocation.

Structure de l'offre

Offre globale (l'**"Offre"**), comprenant :

- un placement global garanti principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le **"Placement Global Garanti"**) comportant un placement en France et un placement privé international dans certains pays,
- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ferme, principalement destinée aux personnes physiques (l'**"Offre à Prix Ferme"**).

Actions objet de l'Offre

Nombre d'actions offertes	3 350 000 actions nouvelles à émettre (les "Actions Nouvelles").
Option de Surallocation	Un maximum de 502 500 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (les "Actions Supplémentaires").
Prix de l'Offre	20 euros par action. Ce prix ne préjuge pas du prix définitif qui sera arrêté par le conseil d'administration qui devrait se tenir le 25 juillet 2006.
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2006, pour les Actions Nouvelles et, le cas échéant, les Actions Supplémentaires.
Produit brut de l'Offre	67 000 000 euros hors exercice de l'Option de Surallocation et 77 050 000 euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.
Produit net de l'Offre	environ 64,2 millions d'euros hors exercice de l'Option de Surallocation et environ 73,9 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.
But de l'offre	L'introduction en bourse est destinée à permettre à la Société d'accélérer sa croissance en France, d'augmenter sa visibilité et sa notoriété. Le produit net de l'offre sera principalement affecté au financement du plan d'investissement avec pour objectif d'atteindre une valeur du portefeuille immobilier comprise entre 1 milliard d'euros et 1,5 milliards d'euros d'ici le courant de l'année 2008. Dans le cadre de la politique d'acquisition et de détention de ses actifs par la Société, une partie importante des investissements effectués par la Société pourra être financée par endettement, étant précisé que la Société entend conduire une politique financière prudente en limitant le ratio <i>Loan To Value</i> à 50%.
Garantie	Le placement des actions devrait faire l'objet d'une garantie de placement par Société Générale, agissant en qualité de teneur de livre (le "Teneur de Livre" ou l' "Etablissement Garant"). Cette garantie ne constituera pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. Le contrat de garantie pourra être résilié par l'Etablissement Garant jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre dans certaines conditions. La signature du contrat de garantie devrait intervenir au plus tard le 25 juillet 2006. Au cas où le contrat de

Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon et en Australie

garantie serait résilié conformément à ses termes, les ordres de souscription des Actions Nouvelles et l'Offre seraient rétroactivement annulés.

Engagement de conservation 180 jours suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, pour la Société et Testa.

Date de première cotation 25 juillet 2006.

Stabilisation Du 25 juillet au 24 août 2006 (inclus), des opérations de stabilisation pourront être réalisées à l'effet de stabiliser ou soutenir le cours des actions de la Société.

Des surallocations pourront être effectuées par le Teneur de Livre dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'Option de Surallocation, majoré, le cas échéant, de 5% de la taille de l'Offre (hors exercice de l'Option de Surallocation).

Début des négociations 26 juillet 2006.

Du 26 juillet au 28 juillet 2006, les négociations des Actions Nouvelles (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L. 228-10 du Code de commerce) et des actions existantes interviendront sur une ligne de cotation unique intitulée TESFRAN – PROMESSES, soumises à la condition suspensive de la délivrance du certificat du dépositaire relatif à l'émission des Actions Nouvelles.

Code ISIN FR0010358812.

Mnémonique TEF.

Intermédiaire financier Société Générale.

Dilution

Impact de l'Offre sur les capitaux propres de la Société

Sur la base des capitaux propres pro forma au 31 décembre 2005 et du nombre d'actions composant le capital social pro forma à cette date, après prise en compte des augmentations de capital et du regroupement d'actions intervenus en 2006, les capitaux propres de la Société par action, avant et après l'Offre, s'établiraient comme suit sur la base du Prix de l'Offre, soit 20 euros :

	Au 31/12/2005 pro forma	Après émission des Actions Nouvelles	Après émission des Actions Supplémentaires
Capitaux propres de la Société (en millions d'euros)	610,66	677,66	687,71
Nombre d'actions existantes	30 000 000	33 350 000	33 852 500
Capitaux propres de la Société par action (en euros)	20,36	20,32	20,31

Hors frais liés à l'opération comptabilisés en charge

Répartition du capital et des droits de vote après l'Offre, dans l'hypothèse d'un exercice intégral de l'Option de Surallocation

	Capital		Droits de vote	
	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
Testa	30 000 000	88,62%	30 000 000	88,62%
Public	3 852 500	11,38%	3 852 500	11,38%
Total	33 852 500	100,00%	33 852 500	100,00%

Extrait du calendrier indicatif

Le calendrier ci-après peut faire l'objet de modifications ultérieures. En cas de modification du calendrier, le nouveau calendrier sera porté à la connaissance du public au moyen d'un avis diffusé par Euronext Paris, d'un communiqué de presse diffusé par la Société et d'un avis financier publié dans deux quotidiens d'information financière (dans les conditions décrites à la section 5.3.2 de la note d'opération).

13 juillet 2006	Communiqué de la Société annonçant l'opération
	Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'Offre à Prix Ferme
24 juillet 2006	Ouverture de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global Garanti
25 juillet 2006	Clôture de l'Offre à Prix Ferme (17h00)
	Clôture du Placement Global Garanti (sauf clôture anticipée) (12h00)
	Signature du contrat de garantie
	Communiqué de presse de la Société indiquant le résultat de l'Offre à Prix Ferme et
	publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre à Prix Ferme
	Première cotation
25 juillet 2006	Début de la période de stabilisation éventuelle
26 juillet 2006	Début des négociations
28 juillet 2006	Règlement-livraison de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global Garanti
24 août 2006	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation
	Fin de la période de stabilisation éventuelle

2. INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT L'EMETTEUR

2.1 Histoire et évolution

La Société a été créée le 21 septembre 1993 sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination « Safran Investissements ».

La totalité des parts constituant le capital social de la Société a été cédée à Testa le 13 mars 2006. La nouvelle dénomination de la Société a été adoptée le 14 mars 2006.

La Société a été transformée en société anonyme le 30 mars 2006.

La Société a acquis le même jour un ensemble immobilier édifié sur les terrains et dans les volumes immobiliers dans le périmètre de la ZAC DANTON, situé 6-8 allée de l'Arche, 18, rue Michel-Ange et 40-42, avenue de la Renaissance, à Courbevoie (Hauts-de-Seine) le 30 mars 2006.

2.2 Aperçu des activités

Tesfran, filiale de Testa, est une société foncière qui a vocation à investir, détenir, exploiter, gérer en France, dans l'immobilier tertiaire, principalement des bureaux en Ile-de-France et dans une moindre mesure dans les grandes villes de province. La Société ne s'interdit pas d'examiner toute opportunité dans le domaine de l'hôtellerie et des centres commerciaux.

3. DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES

La Société n'a pas exercé d'activité au cours des exercices clos les 31 décembre 2003, 2004 et 2005.

Les informations financières suivantes sont extraites des comptes pro forma des exercices clos les 31 décembre 2004 et 2005. Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition de la Tour Adria par la Société en date du 30 mars 2006 et le financement de cette acquisition par fonds propres (Assemblées Générales des 21 et 29 mars 2006), auraient pu avoir sur le bilan et le compte de résultat de la Société au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 si les opérations avaient pris effet au 1er janvier 2004 (voir la section 9.1 du Document de Base pour plus d'informations sur les comptes pro forma).

Compte de résultat pro forma simplifié de la société (normes françaises)

K€	31/12/2005	31/12/2004
Total des produits d'exploitation	27 119	25 884
dont loyers	25 041	24 295
Charges courantes d'exploitation	927	908
Impôts et taxes	1 504	1 017
Dotations aux amortissements	9 074	9 074
Total des charges d'exploitation	11 506	11 000
Résultat d'exploitation	15 613	14 884
Résultat financier	0	0
Résultat exceptionnel	0	0
Impôts sur les sociétés	5 432	5 261
Résultat Net	10 181	9 623

Bilan pro forma simplifié de la société (normes françaises)

K€	31/12/2005	31/12/2004
Terrains	320 625	320 625
Constructions	192 697	192 697
Autres immobilisations	84 656	84 656
Amortissements	-18 149	-9 074
Immobilisations corporelles (valeur nette)	579 829	588 904
Total de l'actif circulant	8 094	7 892
Disponibilités	31 048	26 014
Total Actif	618 971	622 809
Capitaux propres	610 662	609 623
Autres dettes	1 494	6 535
Produits constatés d'avance	6 815	6 650
Total Passif	618 971	622 809

Flux de trésorerie (normes comptables françaises)

Tableau de flux de trésorerie (en K€)	31-déc-05
Résultat net	10 181
Dotations/reprises amortissements et provisions	9 074
Marge Brute d'autofinancement	19 255
Variation du besoin en Fond de roulement liée à l'activité	-5 079
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	14 176
Acquisition/cession d'immobilisation	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	0
Distribution du résultat 2004	-9 142
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-9 142
Variation de trésorerie	5 034
Trésorerie à l'ouverture	26 014
Trésorerie à la clôture	31 048

4. DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET

La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net de Tesfran est suffisant (c'est-à-dire qu'elle a accès à des ressources de trésorerie et de liquidité suffisantes) au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois à compter de la date de visa du prospectus.

5. CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

Situation de l'endettement et des capitaux propres au 30 avril 2006 (normes françaises) :

(millions d'euros)	30 avril 2006
1. CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	
Total de la dette courante	0,86
– faisant l'objet de garanties	0
– faisant l'objet de nantissements	0
– sans garantie ni nantissement	0,86
Total de la dette non courante (hors partie courante des dettes long terme)	0
– faisant l'objet de garanties	0
– faisant l'objet de nantissements	0
– sans garantie ni nantissement	0
Capitaux propres part du groupe	600,78
– Capital social	600
– Primes	0
– Réserve de réévaluation	0
– Autres réserves	0
– Résultat net part du groupe	0,78
2. ANALYSE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	
A. Trésorerie	0,08
B. Équivalents de trésorerie et titres de placement	8,68
C. Liquidités (A) + (B)	8,77
D. Créances financières courantes	0
E. Dettes bancaires à court terme	0
F. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	0
G. Autres dettes financières à court terme	56,86
H. Dettes financières courantes à court terme (E) + (F) + (G)	56,86
I. Endettement financier net à court terme (H) - (C) - (D)	48,08
J. Créances financières non courantes	0
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	0
L. Obligations émises (part à plus d'un an)	0
M. Autres emprunts à plus d'un an	0
N. Endettement financier net à moyen et long termes (K) + (L) + (M) - (J)	0
O. Instruments dérivés sur risque de taux d'intérêt	0
P. Endettement financier net après prise en compte des instruments dérivés (I) + (N) + (O)	48,08

A la date de visa du prospectus, aucun changement significatif venant affecter le niveau des capitaux propres hors résultat et les différents postes d'endettement présentés ci-dessus n'est intervenu depuis le 30 avril 2006.

6. FAITS OU EVENEMENTS RECENTS

La Société a tenu, le 6 juin 2006, une Assemblée Générale Mixte aux termes de laquelle ont notamment été approuvées, le cas échéant sous diverses conditions (et notamment, pour certaines des résolutions, sous condition suspensive non rétroactive de l'admission aux négociations des actions de la Société sur l'*Eurolist* by Euronext) (i) la modification de la valeur nominale des actions, (ii) la modification des statuts de la Société, (iii) l'autorisation d'un programme de rachat d'actions, (iv) la faculté de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues, et (v) la modification des dates des exercices sociaux.

La Société a tenu le 28 juin 2006, une Assemblée Générale Extraordinaire aux termes de laquelle ont notamment été approuvées, le cas échéant sous diverses conditions (et notamment sous condition suspensive non rétroactive de l'admission aux négociations des actions de la Société sur l'*Eurolist* by Euronext) certaines délégations de compétences et autorisations consenties au conseil d'administration.

7. SITUATION FINANCIERE, RESULTATS ET PERSPECTIVES

Les informations financières sélectionnées relatives à Tesfran figurent aux sections 3 et 5 du présent résumé.

Tesfran ne participe à aucune activité de recherche et de développement et ne possède aucun brevet. Elle ne considère pas être dépendante à l'égard de quelconques marques, brevets ou licences pour son activité ou pour sa rentabilité.

8. RESUME DES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques mentionnés ci-dessous et qui sont décrits en détail à la section 4 du document de base enregistré par l'AMF le 5 juillet 2006 sous le numéro I.06-115 (le "**Document de Base**") et à la section 2 de la note d'opération avant de prendre leur décision d'investissement :

- risques liés à l'activité de la Société :
 - risques liés au marché : risques de variations du marché immobilier, risques liés à l'environnement économique et au niveau des taux d'intérêt,
 - risques liés à l'exploitation : caractère récent des activités, risque de dépendance à l'égard de certains locataires, risques liés à la concentration sectorielle du patrimoine de la Société, risques liés au contrôle de la qualité des prestations fournies par les sous-traitants, risques liés à la réglementation des baux, risques liés à l'augmentation des primes d'assurance et risques liés à l'insuffisance de couverture des risques d'exploitation,
 - risques liés aux actifs : dépendance due à la situation du bien immobilier exploité, risques liés à la stratégie d'acquisition de la Société, risques liés à la réalisation du programme d'investissement mené par la Société, risques liés à l'environnement concurrentiel, risques liés à l'estimation de la valeur des actifs, risques liés aux contraintes résultant du régime fiscal applicable aux sociétés d'investissements immobiliers cotées, à un éventuel changement des modalités de ce statut ou encore à la perte du bénéfice de ce statut, risques liés à la réglementation applicable, risques environnementaux et liés à la santé (amiante, légionelle, plomb, installations classées).
- risques liés à la Société :
 - risques liés aux actions de la Société : risques liés à l'importance des relations entre le groupe Sacyr Vallehermoso et Testa et à l'absence de cotation antérieure et à la fluctuation des cours,
 - risques liés au niveau d'endettement de la Société : risques liés à l'importance de ses fonds propres, risques de liquidité, risques liés à la présentation de ses comptes.
- risques liés à l'Offre: volatilité significative du cours des actions de la Société ; Tesfran est une filiale détenue à 100% par Testa, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur le cours des actions de la Société, notamment après expiration de l'engagement de conservation souscrit par cet actionnaire ; risque lié à la résiliation du contrat de garantie.

Ces risques ou l'un de ces risques ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les perspectives ou les résultats de Tesfran ou le cours de ses actions et sur l'opération.

9. ADMINISTRATEURS, MEMBRES DE LA SOCIETE, SALAIRES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tesfran est une société anonyme à conseil d'administration. Les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la Société sont dissociées. Le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de 18 au plus. Il comprendra à terme au moins deux membres indépendants. Trois comités spécialisés ont en outre été institués au sein du conseil.

Au 30 juin 2006, la Société n'emploie aucun salarié.

9.1 Conseil d'administration

- Del Rivero Asensio Luis (Président du conseil d'administration)
- Zarrabeitia Unzueta Javier (Directeur Général)
- Dias Da Silva Santos Luis Miguel (Directeur Général Délégué)
- Del Pino Aguilera Santiago (Directeur Général Délégué)
- Perez Gracia Javier
- Rodriguez Avial Fernando

9.2 Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire

Ernst & Young Audit,
représenté par Monsieur Henri-Pierre Navas

Commissaire aux comptes suppléant

AUDITEX S.A.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

10.1 Capital social

A la date de visa du prospectus, le capital social de la Société s'élève à 600 000 000 euros, divisé en 30 000 000 actions de 20 euros chacune.

10.2 Principaux actionnaires et opérations avec des apparentés

Principaux actionnaires

A la date de visa du prospectus, Testa détient la totalité des 30 000 000 actions de Tesfran.

Opérations avec des apparentés

Les opérations suivantes ont été conclues avec des apparentés :

- le 14 mars 2006, Testa a conclu avec la Société une convention d'avance en compte courant d'associé d'un montant en principal de 56 250 000 euros. Cette avance a été intégralement remboursée par voie de compensation lors de l'augmentation de capital de la Société intervenue le 21 mars 2006,
- le 27 mars 2006, Testa est intervenue à la convention de prêt ("*contrato de credito TVA*") conclue par la Société, et
- le 22 mai 2006, Testa a conclu avec la Société un contrat de prestation de services.

10.3 Actes constitutifs et statuts

Tesfran est une société anonyme de droit français régie par ses statuts et soumise notamment aux dispositions du Livre II du Code de commerce et au Décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

10.4 Documents accessibles au public

Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires, peuvent être consultés au siège social, 12, rue Notre-Dame des Victoires, 75002 Paris.

10.5 Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus sont disponibles, sans frais, auprès de la Société et auprès de Société Générale. Le prospectus peut être consulté sur les sites Internet de la Société (www.tesfran.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

CONTACT:

Ana de Pro

Directeur des relations investisseurs pour le groupe Sacyr Vallehermoso

Tel.: 00 34 91 545 5294

anadepro@gruposyv.com

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Tesfran dans un quelconque pays.

En particulier, ce document ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act"), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le Securities Act. Toute offre de valeurs mobilières au public aux Etats-Unis d'Amérique sera réalisée au moyen d'un prospectus disponible auprès de la Société et contenant des informations détaillées sur la Société, ses dirigeants et ses états financiers. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué est exclusivement destiné aux personnes qui (i) se trouvent hors du Royaume-Uni ; (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui sont soumises à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotions) Order 2005 (le "Règlement") ou (iii) sont soumises à l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations etc") du Règlement (toutes ces personnes sont désignées comme étant les "personnes concernées"). Ce communiqué est seulement destiné aux personnes concernées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne seraient pas concernées. Tout investissement en relation avec ce communiqué est réservé aux personnes concernées et ne pourra être effectué que par celles-ci.

A l'exception de la France, les actions de Tesfran n'ont pas été et ne seront pas offertes au public dans les différents Etats membres de l'Espace Economique Européen, à l'exception, s'agissant des Etats membres ayant transposé la Directive 2003/71/CE, dite "Directive Prospectus", préalablement à l'admission desdites actions sur l'Eurolist by Euronext, des offres réalisées dans ces Etats membres (a) auprès des personnes morales autorisées ou agréées pour opérer sur les marchés financiers ou, à défaut, des personnes morales dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ; (b) auprès des personnes morales remplissant au moins deux des trois conditions suivantes : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice ; (2) un bilan social supérieur à 43 000 000 euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 000 000 euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la société, ou (c) dans tous les autres cas où la publication d'un prospectus n'est pas requise au titre des dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins de cette dernière restriction, la notion d'"offre au public d'actions de Tesfran" dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les actions qui seront offertes, de manière à permettre à un investisseur d'acquérir ou de souscrire ces actions. La notion d'"offre au public" d'actions recouvre également, pour les besoins de la présente restriction, toute transposition de cette notion en droit national par un des Etats membres de l'Espace Economique Européen.

La distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable.